

LA MUTATION d'un membre de l'A.W.B.B.;

Départ du club auquel on est affilié;

Lorsque l'on quitte un club, la politesse, l'honnêteté, voudrait qu'avant toute démarche « officielle », on avise sa direction technique, son coach et un responsable du club.

La procédure :

Mesures relatives à la procédure de mutations.

La période de mutation est inchangée et se déroule dès lors, du 1^{er} au 31 mai

Tout document relatif à une mutation qui serait daté d'avant ou après cette période précise ne pourra être pris en considération.

Pour les mutations du mois de mai, voici les différentes solutions qui sont mises à votre disposition :

A Procédure par mail

Cette solution ne change pas vraiment de la procédure classique, si ce n'est que **tout** peut être effectué par mail.

Une adresse mail spécifique a été créée : mutations@awbb.be qui ne servira que pour la gestion des mutations de la saison

1. La démission

1.1. Démission **par mail** au club que l'on souhaite quitter, par l'envoi du [formulaire de démission](#), signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire

1.2. Il est demandé au secrétaire du club d'origine de confirmer par **retour de mail** dans les 5 jours calendrier, que la démission a bien été reçue, soit par simple réponse **qui reprendra alors l'identité du membre et sa date de naissance** soit en renvoyant l'accusé de réception signé.

En cas d'absence de réponse dans les 5 jours calendrier, le membre transférera son mail de démission au secrétariat général (qui prendra contact avec le club d'origine pour valider la démission).

2. La mutation

- Le nouveau club et le membre (ainsi que le représentant légal si nécessaire) signent et remplissent [le formulaire de mutation](#)
- Le formulaire de mutation ET la confirmation du secrétaire du club d'origine (accord par retour de mail ou accusé de réception) sont envoyés **par mail**, au secrétariat général (mutations@awbb.be)

A ces fins, [le formulaire de mutation est disponible au format Excel](#) auprès de votre secrétaire de club, afin d'en faciliter son traitement

B Procédure classique (article 5 de la partie 'Mutation' des statuts)

- Démission par recommandé au club, signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire.
- Signature du formulaire de mutation par le club, le joueur (et un représentant légal si nécessaire)
- Envoi du formulaire de mutation, dûment complété et signé, par recommandé à la fédération, accompagné du récépissé original ou de l'accusé de réception original

C Procédure « mixte »

Par cette procédure, si vous désirez envoyer vos mutations par recommandé à la fédération, les documents scannés, les preuves d'envoi de démission par mail seront acceptés.

1. Le joueur envoie sa démission par mail et reçoit en retour un accusé de réception.
2. Le nouveau club et le joueur signent et remplissent le formulaire de mutation scanné
3. Le tout peut être envoyé par recommandé à la fédération

Période de mutation AWBB 2025 Du 1er au 31 mai 2025



La période de mutation se déroule du 1er au 31 mai 2025. Seuls les documents envoyés et datés durant cette période seront acceptés ! Tout document relatif à une mutation, qui serait daté d'avant ou après cette période précise ne pourra être pris en considération, y compris les échanges de mails entre les parties. **Unique adresse email d'envoi : mutations@awbb.be**

PM.5 - Les mutations

A Procédure simplifiée par email

1 Envoyer le formulaire de démission par mail



2 Envoyer le formulaire de mutation signé à l'AWBB



OU B Procédure classique

= Recommandé

La démission doit être envoyée par **recommandé** au club d'origine, via le formulaire de démission signé*2.

Le joueur et le nouveau club signent*3 et renvoient le formulaire de mutation par **recommandé** à la **fédération**, avec le récépissé original.

OU C Procédure mixte

= Scan par mail + recommandé

La démission peut d'abord être envoyée **par mail** au club d'origine (en envoyant le formulaire signé). le joueur reçoit un accusé de réception de la part du club*1.

Le joueur et le nouveau club signent*3 le formulaire de mutation et envoient le tout par **recommandé** à la **fédération**.

Utiliser uniquement l'adresse mutations@awbb.be

Remarques générales



- "Attention ! Le club d'origine est le club d'affiliation du membre AVANT toute désaffiliation administrative accordée pour la saison 24-25."
- Envoyer les documents en un seul mail (uniquement des scans en PDF)
- Nommer les pièces jointes avec les noms des membres mutés.
- *1 : Si le club d'origine ne répond pas dans les 5 jours calendrier, vous pouvez envoyer un email à **mutations@awbb.be**. Le Secrétariat Général prendra alors lui-même contact avec le club.
- *2 : Les documents doivent être signés par le joueur et, si nécessaire, un représentant légal.
- *3 : Les documents doivent être signés par le nouveau club, le joueur et, si nécessaire, un représentant légal.
- Les formulaires sont immédiatement accessibles sur ce PDF en souligné.

Remarques importantes

**** Chaque membre est libre de muter dans le club de son choix. Le passage d'un membre d'un club vers un autre club est obligatoirement libre de toute prime ou transaction financière, quelle qu'en soit la nature**

**** Attention ; Si vous avez une dette financière avec votre ancien club (cotisation ou autre), ou un litige tel la non restitution de matériel ou d'équipement, même après mutation, vous pourriez être suspendu par votre ancien club et empêché de jouer avec votre nouveau club jusqu'à ce que vous vous soyez remis en règle. Cette sanction pourrait être confirmée par la fédération.**

Solution possible : PM.8 LA LISTE DES MEMBRES - en faisant confiance au secrétaire !

1. Le joueur demande au secrétaire du club d'origine, sa radiation de la liste de ses membres.(qui doit être rentrée à la fédération pour la mi-juin)
2. Le secrétaire du club confirme, que la radiation sera bien effectuée, conformément au souhait du joueur
3. Si la radiation a été effectuée, Le joueur pourra être ré affilié par son nouveau club, à partir du 1er juillet de la nouvelle saison